

**OBJET :** Modifications des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants : Crèche familiale, espaces multi-accueil *Les Chatons Barbouilleurs, Les Jeunes Pousses, Les Souris Dansent, Les Oursons Malicieux*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article R2324-30 portant sur le règlement de fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu la délibération n°2022/96 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2022 modifiant les règlements de fonctionnement de la crèche familiale et des espaces multi-accueil *Les Souris Dansent, Les Oursons Malicieux, Les Chatons Barbouilleurs et Les Jeunes Pousses*.

Considérant :

- L'engagement de la commune en matière d'offre petite enfance, pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et le service aux familles ;
- La nécessité d'apporter quelques précisions aux règlements intérieurs suite aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), sans impact sur le fonctionnement des structures ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les modifications des règlements de fonctionnement de la Crèche familiale et des espaces multi-accueil *Les Chatons Barbouilleurs, Les Jeunes Pousses, Les Oursons Malicieux, Les Souris Dansent* avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer les règlements de fonctionnement joints en annexe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

**La délibération n°2023-171 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

Luce PANE



**VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 7 DECEMBRE 2023**

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>28</b>
<b>Convocations :</b>	<b>1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- |                          |                              |
|--------------------------|------------------------------|
| - M. Christophe DELAMARE | Pouvoir à M. Alexis RAGACHE  |
| - Mme Clarisse KIRCH     | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA   |
| - Mme Mathilde LESAGE    | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY  |
| - M. Luc LESIEUR         | Pouvoir à M. Pierre CAREL    |
| - Mme Adeline DIANISSY   | Pouvoir à Mme Laurence RENO  |
| - Mme Lisa MADELEINE     | Pouvoir à Mme Edwige PANNIER |
| - Mme Julie GODICHAUD    | Pouvoir à M. Alexis VERNIER  |

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.